



INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE
ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

PROJET **DE SERVICE**

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Observatoire de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13 – Téléphone : 01 70 98 94 00 – Télécopie : 01 70 98 94 20

www.injep.fr



LE MOT DU DIRECTEUR

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire a été créé comme service à compétence nationale au 1er janvier 2016, en rassemblant des structures qui se trouvaient auparavant dans des environnements différents, aux pratiques et aux cultures variées. Un important travail collectif a été mené afin de donner sens à l'activité de ce nouveau service et de construire



«Accompagné par la charte de déontologie dont s'est doté l'Institut, ce projet de service vise à présenter l'identité, les orientations et les ambitions de notre nouveau service»

ensemble un projet commun, présenté dans ce document. L'INJEP rassemble aujourd'hui des compétences variées et complémentaires : sociologues, économistes, statisticiens, chargés d'expérimentation, documentaliste, chargé d'édition ou encore d'évènements. De par son rôle d'observatoire, mais aussi parce qu'il comprend désormais le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et du sport ainsi que la mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, nous souhaitons plus que jamais être un pôle de ressources et d'expertise pour l'ensemble

des acteurs dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Héritier d'une histoire de plus de 65 ans, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire dispose d'un positionnement transversal qui lui permet d'être un lieu d'interface entre des acteurs et des horizons différents, professionnels, décideurs politiques, chercheurs, acteurs locaux. Accompagné par la charte de déontologie dont s'est doté l'Institut, ce projet de service vise à présenter l'identité, les orientations et les ambitions de notre nouveau service. La déclinaison opérationnelle de ce projet est détaillée par ailleurs dans le programme de travail pluriannuel également à votre disposition. □

Thibaut de Saint Pol

PRÉAMBULE

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) est un Observatoire de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, créé par le décret n° 2015-1771 du 24 décembre 2015, sous la forme d'un service à compétence nationale (SCN), rattaché au directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

Ce statut particulier, lié à la réalisation d'activités statistiques, scientifiques et techniques, confère à l'INJEP une position d'interface, au service de l'ensemble des acteurs publics et privés dans les champs de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et du sport.

« De par sa situation au cœur d'un système rassemblant une grande diversité d'acteurs et du fait de la neutralité qui gouverne son activité, l'INJEP est en capacité d'organiser les croisements entre différents regards : scientifiques, politiques, techniques »

Dans un contexte de modernisation de l'Etat et de recomposition territoriale, alors qu'émergent des enjeux complexes affectant la jeunesse, la société civile, et plus largement la cohésion de la société, l'Institut se voit confier une fonction stratégique d'études, d'expertise et d'appui à la décision publique, au niveau de l'Etat - des ministères agissant dans le champ visé et en particulier, du ministère en charge de la jeunesse et des sports et de ses services déconcentrés-. Son expertise s'exerce toutefois aussi aux autres niveaux territoriaux, du local au niveau européen. Par ailleurs, dans un contexte de renforcement de la place de la société civile et des transformations de cette dernière, il constitue un pôle de référence pour les acteurs de jeunesse, d'éducation populaire, de la vie associative et du sport.

De par sa situation au cœur d'un système rassemblant une grande diversité d'acteurs et du fait de la neutralité qui gouverne son activité, l'INJEP est en mesure de favoriser la coopération entre collectivités, créer des synergies entre les différents acteurs par la diffusion et la

valorisation de données et de connaissances, la production d'indicateurs, la circulation de savoir-faire, de concepts ou encore de méthodes, mises en partage et accessibles à tous. Ce positionnement lui permet également de rester en alerte sur les enjeux émergents, mais aussi d'être attentif à la demande sociale. Enfin, son expertise scientifique lui donne le recul nécessaire à une analyse objective des transformations sociales dans le cadre d'un programme de travail pluriannuel.

Il dispose pour ce faire d'une autonomie dans la conduite de ses travaux scientifiques et dans la diffusion de ses productions, d'une autonomie de gestion de son budget et d'une autonomie partenariale.

Les missions de l'INJEP se décomposent en deux axes principaux :

- L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire réalise des travaux visant à produire des connaissances dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire de la vie associative et du sport. Il est chargé notamment d'analyser la situation des jeunes et les politiques qui leur sont destinées.
- L'Institut constitue un pôle de ressources et d'expertise pour l'ensemble des acteurs dans ces domaines et participe notamment à diffuser les connaissances auprès de ces publics.

Dans cette perspective, l'INJEP rassemble des compétences variées lui permettant de disposer de capacités d'expertise avérées et de proposer des productions diversifiées : mesurer, analyser, expérimenter, évaluer, mettre à disposition des connaissances, animer le transfert de connaissances et le débat public, autant de dimensions lui permettant de mettre en œuvre sa fonction d'observatoire.

La mise en synergie de ces différentes expertises constitue un enjeu interne majeur ; elle sera recherchée à travers l'inscription de chantiers « transversaux », associant des compétences complémentaires pour la réalisation de son programme de travail pluriannuel.

Ce projet de service présente dans un premier temps la nature des missions attribuées à l'institut. Dans un deuxième temps, il précise son champ de compétence avant de présenter les enjeux stratégiques et les axes de développement du service à moyen terme. □

QUELLES SONT NOS MISSIONS ?

La fonction d'observation s'organise selon une chaîne d'activités renvoyant en amont à la veille, au lancement d'expérimentations, la conception d'enquêtes ou d'évaluations, la collecte, puis l'analyse de données, et en aval leur diffusion, la valorisation, l'accompagnement à l'appropriation des connaissances. Les activités en amont relèvent de la mission de « Production de connaissances », celles en aval de la mission « Pôle de ressources et d'expertise ».

I. Mission de production de connaissances

Les activités liées à la production de connaissances se déclinent de façon plurielle :

Mesurer : produire des données statistiques, réaliser des enquêtes quantitatives

L'Institut produit des données statistiques au sein du service statistique public. L'INJEP comprend en effet le service statistique ministériel en charge de la jeunesse et du sport et réalise dans ce cadre des travaux statistiques pour la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) et pour la direction des sports (DS). Il conçoit et coordonne, en lien avec l'Institut national de la statistique et des études économiques et les autres services statistiques ministériels, les actions ayant pour objet l'information statistique en matière de jeunesse, de vie associative et de sports.

Analyser : conduire des études et des recherches

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire élabore des analyses à travers la conduite d'études et de recherches dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ainsi que du sport. Il est notamment chargé d'observer et d'analyser la situation des jeunes et les politiques de jeunesse à tous les niveaux territoriaux, du niveau local au niveau européen, et d'étudier les évolutions du système d'acteurs de l'éducation populaire et de leurs démarches.

Expérimenter : piloter des expérimentations et capitaliser sur leurs évaluations

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire assure l'animation du fonds d'expérimentation pour la jeunesse, créé par l'article 25 de la loi du 1er décembre 2008. Ce dernier a pour objet de financer et d'évaluer des programmes expérimentaux destinés à développer la mobilisation des jeunes au service de causes d'intérêt général et d'améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, avec pour objectif que les enseignements éclairent les futures politiques publiques en faveur des jeunes.

Évaluer : réaliser des travaux d'évaluation d'actions publiques

L'INJEP réalise ou contribue à la réalisation, à la demande du Premier ministre, de travaux d'études ou d'évaluation liés à la politique interministérielle de jeunesse. Il réalise par ailleurs, à la demande du ministre chargé de la jeunesse, seul ou en partenariat, des activités spécifiques d'observation ou d'expertise d'actions publiques en faveur des jeunes.

Comme pour les études, ces activités de production de connaissances peuvent être développées en réponse à des commandes, à travers la coopération avec des partenaires académiques ou associatifs, ou encore par la réponse à des appels d'offres.

Observer c'est

- mesurer,
- analyser,
- expérimenter,
- évaluer,
- mettre à disposition des connaissances,
- favoriser la circulation et l'appropriation des connaissances
- animer le débat public

Ces activités trouvent une prolongation à travers :

La contribution de l'INJEP à l'animation de la recherche

L'Institut a un rôle d'animation de la recherche sur les thématiques de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative. C'est le cas notamment par le pilotage de la revue à comité de rédaction *Agora/ Débats jeunesse*. Son comité de rédaction, qui comprend de nombreux spécialistes reconnus de ces thématiques de recherche, constitue également un lieu d'échange et de réflexion sur les problématiques de recherche dans ces domaines. C'est le cas également à travers l'implication active de l'INJEP dans différents réseaux scientifiques, nationaux et européens.

La contribution de l'INJEP à la valorisation des connaissances et à la production de lieux d'échanges et de réflexivité au croisement des acteurs

L'INJEP valorise les connaissances produites à travers des manifestations organisées à son initiative, notamment des conférences débat (cf. infra), ou à celle de ses partenaires. Ces événements contribuent à la rencontre entre chercheurs et praticiens et à la mise en débat des résultats de travaux, pouvant éventuellement alimenter le lancement de nouvelles études au sein de l'INJEP.

II. Missions de pôle de ressources et d'expertise

En tant qu'observatoire, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire constitue aussi un pôle de ressources et d'expertise pour les acteurs de jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, les assemblées parlementaires et les instances de représentation de la société civile. Les activités relèvent ici plutôt de l'aval de la chaîne.

Mettre à disposition les connaissances : faciliter l'accès aux connaissances existantes pour l'ensemble des acteurs

- L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire a pour fonction de rassembler, diffuser et valoriser les connaissances disponibles sur les jeunes, sur les démarches d'éducation populaire et sur la vie associative ainsi que sur les politiques publiques associées. Cette mise à disposition passe préalablement par une activité importante de synthèse des connaissances disponibles. Il met également à disposition les rapports d'évaluation des projets soutenus par le FEJ et des synthèses visant à capitaliser sur ces expériences.

Outre la mise à disposition des données et études produites par l'Institut, son site internet a ainsi pour vocation d'être un portail d'information plus large sur ces thématiques. L'INJEP réalise par ailleurs des activités de veille documentaire sur ces sujets.

- La diffusion sur ses propres supports de publications papier et électronique, ainsi que sur son site et ses réseaux sociaux des connaissances produites en son sein ou par les milieux de recherche et d'expertise.

- L'organisation d'évènements d'échange et de valorisation. L'INJEP organise plusieurs fois par an des évènements rassemblant des acteurs variés des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, créant ainsi des lieux d'échange, de réflexion et de transmission des questions et connaissances récentes dans ces domaines.

Animer le débat public : faire circuler les idées en prenant appui sur sa position d'interface entre les différents acteurs

De par son positionnement original, l'INJEP est en mesure de jouer pleinement le rôle d'interface entre les différents acteurs de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. L'Institut propose des lieux d'échanges entre des univers qui manquent généralement de temps et d'occasions pour dialoguer, qu'ils s'agissent du monde de la recherche, des statistiques publiques, des acteurs publics, des professionnels, des collectivités locales, des associations ou encore des jeunes eux-mêmes.

Animer le transfert de connaissances : contribuer à la montée en compétences des acteurs du champ

- Contribuer à la construction d'espaces de discussion et de réflexivité sur les pratiques professionnelles dans le domaine de l'éducation populaire et de la vie associative.

Au travers notamment de l'animation de la collection des Cahiers de l'action, l'INJEP participe à la construction et à la transmission des savoirs professionnels dans le domaine de l'éducation populaire. Il contribue à mettre en discussion des pratiques en croisant la réflexivité des acteurs engagés dans celles-ci, et celle de chercheurs

« Au travers notamment de l'animation de la collection des Cahiers de l'action, l'INJEP participe à la construction et à la transmission des savoirs professionnels dans le domaine de l'éducation populaire »

investissant les thématiques raisonnant avec ces pratiques. Cela prend la forme d'une présentation d'éléments de réflexion et d'outils pour l'action, élaborés à partir d'interventions sur « le terrain » ou d'observations dans des champs thématiques divers tels que les politiques éducatives, la formation ou encore l'éducation populaire. Il accompagne également les acteurs de jeunesse dans l'évaluation de leurs pratiques à travers différentes formes d'expertise (interventions, participation à des groupes de réflexion, des recherches-action...).

- Mettre à disposition de l'ensemble des acteurs un centre de ressources et de documentation.

L'INJEP gère un fonds documentaire spécialisé, unique en France, sur les thématiques de jeunesse et de politique de jeunesse, d'éducation populaire, d'animation et de vie associative. Il propose des documents imprimés (ouvrages, collection de revues, littérature grise,...), mais aussi via sa base de données, Télémaque, un corpus de plusieurs milliers de documents disponibles en ligne et de plus de 30 000 notices bibliographiques.

L'INJEP dispose ainsi d'un positionnement singulier qui lui permet de jouer le rôle d'interface entre les décideurs publics, les acteurs de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et le milieu de la recherche. Son activité s'inscrit directement dans le champ de la production de données et de connaissances scientifiques. Production de statistiques et d'indicateurs, études et recherches quantitatives et qualitatives, réalisation d'enquêtes et d'évaluations, expérimentations sociales, valorisation et partage des connaissances participent de manière complémentaire de la fonction d'observatoire. □

QU'OBSERVONS-NOUS ET COMMENT ?

Dans les sociétés contemporaines, dominées par la complexité et en proie à de profondes mutations, la fonction d'observation prend une place primordiale pour éclairer la décision publique, et, au-delà, pour guider l'action des acteurs des champs de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et du sport. L'observation doit en effet permettre de mieux comprendre les défis majeurs auxquels la société française est confrontée dans les champs cités, mais aussi de dégager des tendances, des ruptures ou des transformations en émergence, enfin de repérer et de faire connaître des pratiques et expériences innovantes. L'identification de ces défis est nécessaire pour fixer le cadre des enjeux stratégiques pour l'INJEP et partant, pour définir les priorités scientifiques.

I. Les défis sociaux majeurs dans le champ de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative : les enjeux stratégiques pour l'INJEP

Jeunesse

Depuis le milieu des années 1970, les jeunes connaissent des difficultés à prendre place dans la société, en particulier dans le monde du travail et dans la sphère politique, le chômage des jeunes en étant l'un des symptômes principaux. En dépit également du fort développement des réponses institutionnelles, les inégalités sociales et territoriales se sont fortement accrues entre les jeunes et les générations précédentes, mais aussi entre les jeunes eux-mêmes, en particulier depuis la crise de 2008. Ces inégalités se traduisent par une diversification des parcours d'insertion et au-delà des sorts sociaux individuels. Les ressorts de la situation des jeunes sont multiples (système éducatif, le rôle du diplôme dans l'accès au marché du travail, etc.). Mais l'intégration sociale des jeunes ne doit pas être appréhendée comme un problème spécifique à un âge de la vie. La jeunesse est en effet à la fois un révélateur et la première concernée par les transformations qui affectent la société toute entière : recomposition du cycle de vie et des rapports entre générations, mutations du système économique, partage du travail et des relations de travail, nouveaux modèles éducatifs et modes d'apprentissages, transformation des modèles familiaux... Ces facteurs structurels jouent non seulement sur l'entrée dans la vie adulte mais aussi sur la dynamique des trajectoires de vie et la construction partagée de l'avenir entre générations.

L'étude et la compréhension, notamment via l'expérimentation, des problématiques de la jeunesse dans toutes ses dimensions, sont déterminantes pour définir ce que pourrait être une « politique de la jeunesse » en France, notamment au regard de la spécificité de l'INJEP comme observatoire ayant une approche interministérielle et interterritoriale dans l'espace européen. C'est bien sur la base d'une telle

« La jeunesse est en effet à la fois un révélateur et la première concernée par les transformations qui affectent la société toute entière : recomposition du cycle de vie et des rapports entre générations, mutations du système économique, partage du travail et des relations de travail, nouveaux modèles éducatifs et modes d'apprentissages, transformation des modèles familiaux... »

vision élargie de la jeunesse et de son intégration dans la société que l'INJEP entend développer ses analyses sur la situation des jeunes. Seule institution publique française entièrement dédiée aux questions de jeunesse, l'INJEP ambitionne d'appréhender celles-ci dans toute leur complexité, en les restituant de manière transversale dans les mutations de la société. Suivant cet objectif, les travaux de l'INJEP visent à des connaissances sur ce champ au travers notamment de la production de statistiques, d'études et de recherches ou encore par la mise en œuvre de programmes expérimentaux. Cette approche présente plusieurs intérêts : celui de permettre l'articulation entre la jeunesse et les autres champs de recherche de l'INJEP, l'éducation populaire et la vie associative, en tant que thèmes porteurs de renouvellement social (éducation, cohésion sociale,...) ; celui de favoriser une forte singularisation comme institut de référence sur la jeunesse, à la différence des instituts similaires en Europe qui considèrent la jeunesse comme une question spécifique.

L'éducation populaire

Si les conceptions de l'éducation populaire varient selon les périodes historiques, deux invariants se dégagent cependant : « *favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture, d'une part, et d'autre part, l'accès aux savoirs et à la culture comme condition de l'exercice de la citoyenneté. Ces deux invariants ont un corollaire : la mise en œuvre de pédagogies actives mobilisant les capacités et compétences du sujet apprenant et le plaçant en position d'acteur* » (Richez). L'éducation populaire s'inscrit dans cette approche élargie de l'éducation ayant pour finalités l'émancipation et la citoyenneté. Dans cette optique, l'INJEP produit des connaissances et accompagne des acteurs afin de comprendre mieux la nature des bouleversements qui s'opèrent dans des domaines aussi variés que la diffusion des savoirs et de la culture, de l'économie, du travail social ou de l'animation des territoires. Elle résonne aussi particulièrement dans une période historique où les systèmes démocratiques formels sont entrés en crise, qu'une partie des citoyens est privée d'expression, tandis que d'autres reprennent conscience de l'importance de l'engagement collectif et renouvellent les formes de celui-ci dans la vie sociale locale le plus souvent.

L'éducation populaire et l'INJEP entretiennent une longue histoire et l'INJEP se doit de fournir à la société civile des éclairages pour comprendre les mutations éducatives et démocratiques. Sa démarche entend être résolument prospective. Mais l'expertise en termes d'expérimentations, la mutualisation de celles-ci doivent aussi être mises en avant et amplifiées pour accompagner les acteurs dans la réponse à ces défis précédemment décrits. Cette priorité donnée au renouvellement de l'éducation populaire est le meilleur gage de sa perpétuation et de sa reconnaissance.

La vie associative

Consacrée par une loi au début du siècle dernier, la liberté d'association a connu un franc succès au fil du temps. Notre pays connaît ainsi une vitalité associative remarquable avec 1,3 millions d'associations, 16 millions de bénévoles. Sous l'effet notamment de l'individualisation des sociétés, les formes d'engagement évoluent beaucoup. Qu'elles soient des lieux de responsabilisation ou bien de renforcement du lien social, les associations apparaissent également comme des espaces pour conduire des innovations sociales, pour concevoir des réponses nouvelles aux besoins sociaux. Cette fonction de laboratoire d'expérimentation s'accompagne d'une volonté croissante de réflexions

et d'études sur les domaines d'action variés du monde associatif. De par sa position, l'INJEP a un rôle important à jouer dans l'étude et l'accompagnement de ces dynamiques entre recherche, action publique et acteurs de la société civile.

À la différence de la jeunesse ou de l'éducation populaire, la vie associative n'a pas fait l'objet d'études aussi nombreuses dans les diverses compétences du service, que ce soit en termes d'analyses qualitatives ou quantitatives. Par ailleurs les problématiques traitées ont varié dans le temps : emploi et associations, jeunes et associations, C'est donc un investissement important qu'il convient de réaliser pour que l'expertise de l'INJEP atteigne le même niveau que sur les deux autres champs. Il s'agira de mettre en place un système d'information permettant de mieux cerner la vie associative d'une part, de lancer un ensemble d'études qualitatives pour appréhender différentes dimensions des évolutions à l'œuvre, enfin de valoriser les innovations sociales portées par les associations notamment à travers le FEJ.

Le sport

En tant que service statistique ministériel en charge de la jeunesse et des sports, l'INJEP produit également des données sur les pratiques sportives et le poids économique du sport. Il s'agit de fournir des informations de cadrage, des indicateurs ou des études plus détaillées dans le cadre des travaux de la statistique publique. Les thématiques abordées portent en particulier sur les licences et clubs sportifs, les diplômes délivrés par le ministère en charge des sports et l'insertion des diplômés et le compte satellite du sport.

II. Les axes thématiques structurant la production de connaissances

Même si chaque mission de l'institut continuera à développer ses propres activités, la mise en synergie des expertises disponibles, en particulier à travers des approches méthodologiques diversifiées ou des démarches pluridisciplinaires, est un enjeu essentiel pour l'INJEP. Quatre axes structurants ont ainsi été dégagés :

Inégalités / discriminations / non-recours aux droits

Les écarts croissants de situations entre les jeunes ont été au cœur des questionnements et analyses portés par l'INJEP ces dernières années, par exemple dans le cadre des rapports biennaux de l'Observatoire. La volonté première a été de capitaliser les connaissances disponibles et de fournir des clés de compréhension des dynamiques de cumul des inégalités, notamment à travers la grille d'analyse multidimensionnelle des rapports sociaux (genre, origine sociale, origine ethnique...) d'autres facteurs (niveau d'étude par exemple). Une attention particulière a également été accordée à l'étude des inégalités socio-spatiales et leurs impacts sur la construction des parcours des jeunes, avec un focus porté sur la situation des jeunes ruraux dans plusieurs travaux. De même, le questionnaire sur l'égalité des chances au regard de l'inégale répartition des ressources publiques sur les territoires a débouché sur une autre série de travaux consacrés aux discriminations (à l'embauche, au logement

et aujourd'hui aux discriminations liées à l'âge), notamment des évaluations du FEJ.

Sur ces bases, il apparaît pertinent, pour les trois ans à venir, de poursuivre la production de connaissances sur ce thème en approfondissant les analyses sur certaines catégories de jeunes (les jeunes filles en milieu rural ou les jeunes migrants par exemple) ainsi que sur les discriminations. C'est le sens du partenariat noué avec l'INED et l'INSEE sur l'enquête Trajectoires et origines (Teo). Il en va de même en ce qui concerne l'étude sur les inégalités de ressources et de soutiens des jeunes, approfondie par exemple sur les inégalités entre les femmes et les hommes au travers de l'exploitation des données de l'enquête Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ).

Ces perspectives amèneront aussi à aborder de manière approfondie la problématique du non-recours aux droits chez les jeunes (ou en d'autres termes la question de l'accès) dans la continuité des premiers travaux réalisés précédemment. C'est l'une des dimensions qui sera travaillée par exemple dans le partenariat avec la Chaire Jeunesse de l'École des hautes études en santé publique (EHESP), mais aussi au travers des expérimentations du FEJ.

Parcours / mobilités / territoires

Le concept de parcours s'est imposé depuis quelques années à la fois en sociologie comme approche méthodologique et catégorie d'observation et d'analyse, mais aussi en science politique comme catégorie d'action publique. Cette évolution témoigne de la difficulté des institutions à encadrer les parcours de vie dans un environnement incertain. Les trajectoires sont désormais plus imprévisibles, faites de bifurcations, de discontinuités et de ruptures qui placent les individus face à de véritables épreuves identitaires. Les normes d'âge, hier principal instrument de l'Etat social, perdent de leur pertinence. La problématique des parcours est particulièrement intéressante s'agissant de la production de connaissances sur les jeunes, qu'elles soient statistiques ou qualitatives, car elle permet de prendre en compte les différentes dimensions des processus d'autonomisation des jeunes ainsi que leurs ancrages dans différentes sphères de vie, notamment en articulant les temporalités individuelles avec les temporalités sociales et institutionnelles. La notion de parcours est également intéressante pour l'action publique et donc l'analyse de celle-ci, dans la mesure où elle permet de dépasser les difficultés liées à la multiplicité des seuils d'âge. Deux questions seront au cœur des futurs travaux concernant les politiques publiques : quels sont les effets de l'usage de cette nouvelle catégorie d'action publique sur la situation des jeunes ? Quelle est son efficacité à combattre les inégalités sociales ?

« Il apparaît pertinent, pour les trois ans à venir, de poursuivre la production de connaissances sur ce thème [des inégalités] en approfondissant les analyses sur certaines catégories de jeunes »

Là encore, il est envisagé de prolonger les travaux conduits jusqu'à présent par l'INJEP : l'analyse des parcours s'est principalement focalisée sur l'entrée dans la vie active : conditions d'insertion professionnelle pour la MÉOS et la MAFEJ, intégration dans l'entreprise/recrutement et rapport au travail des jeunes/ rapport à l'entrepreneuriat pour la MOE, mais aussi sur les débuts de la vie affective et de la sexualité. La reconduction de l'enquête sur les pratiques sportives dans le cadre de la statistique publique pourrait aussi un moyen de mieux saisir la contribution de celles-ci au processus de construction identitaire. Par ailleurs, la question du parcours débouche sur celle de l'accompagnement, présente par exemple dans les évaluations du FEJ sur des dispositifs visant à développer la mobilité géographique des jeunes pour

faciliter l'accès à l'emploi. Plus généralement, l'attention continuera aussi à être portée sur la question de la mobilité géographique comme levier dans la construction de l'individu et de son parcours de vie, ce qui implique d'étudier le rapport et les usages du territoire chez les jeunes et les réponses apportées par les territoires comme espaces de ressources et d'opportunités. Une attention particulière sera portée sur la jeunesse rurale et sur la jeunesse d'Outre-Mer.

Engagement/éducation populaire

L'engagement des jeunes est une problématique travaillée de longue date par l'INJEP dans ses différentes composantes. De nombreux travaux ont été conduits qui permettent de combattre l'idée selon laquelle les jeunes ne s'engageraient plus et mettent au contraire en avant la diversification des formes d'engagements juvéniles qui ne se réduisent plus à des formes instituées comme l'engagement politique ou associatif. L'INJEP souhaite porter de nouveaux outils d'observation, comme le baromètre Djepva sur la jeunesse, mais aussi de nouveaux objets d'étude comme l'étude des comportements de radicalité politique ou encore les nouveaux types de mobilisation des jeunes.

Cet investissement sur la problématique de l'engagement sera renforcé autant sur des pratiques d'engagement formelles (les usages associatifs du service civique, les junior-associations, les conseils de jeunes) que sur des pratiques moins instituées comme le militantisme dans des mouvements hors-partis. La réalisation de l'enquête européenne sur les Valeurs des jeunes, en partenariat avec le laboratoire Pacte/Sciences-Po Grenoble, s'inscrit aussi dans cette dynamique et permettra d'actualiser les connaissances sur les rapports des jeunes à la politique, à la famille, au travail, à la religion, mais aussi sur leurs engagements et leur participation associative.

On ne saurait interroger les transformations des pratiques démocratiques sans questionner les évolutions de l'éducation populaire et notamment dans la réalisation de ses finalités d'accès aux savoirs et à la culture comme condition de l'exercice de la citoyenneté. Force est de constater

« On ne saurait interroger les transformations des pratiques démocratiques sans questionner les évolutions de l'éducation populaire et notamment dans la réalisation de ses finalités d'accès aux savoirs et à la culture comme condition de l'exercice de la citoyenneté »

que l'éducation populaire bénéficie d'un regain d'intérêt qui prend naissance dans plusieurs phénomènes comme le développement de nouveaux rapports aux savoirs dans la société de la connaissance et de l'information, de nouvelles formes de développement du lien social, en particulier une certaine effervescence des initiatives citoyennes au niveau local.

Que fait le numérique à l'éducation populaire ? C'est à la fois au renouvellement des pratiques et des acteurs que s'est intéressé récemment l'INJEP (MOE et MAFEJ). Si les expérimentations ont été principalement consacrées au numérique comme espace

d'expression et de mobilisation des jeunes, un regard a aussi été porté sur les pratiques citoyennes du numérique, des formes d'action collective appuyées sur des cultures numériques (tiers-lieux ; coworking ; fab-labs ; plateformes contributives,...) et leurs impacts sur les pratiques professionnelles. Un nouvel axe s'ouvre aujourd'hui autour des relations entre société civile et sciences, qui vise à mieux connaître et à faire reconnaître la diversité des formes de savoirs ainsi qu'à promouvoir les interactions sciences-société.

Société civile en action /vie associative/innovations sociales

L'intérêt porté par l'INJEP à la société civile ne s'arrête pas au croisement des savoirs et aux sciences participatives. L'apport des initiatives associatives ou collectives au renforcement des liens sociaux et solidaires mérite d'être étudié pour en comprendre les ressorts, les lignes de force ou les faiblesses, et les sortir de l'invisibilité. Comme indiqué dans les orientations générales, il s'agira d'abord de réaliser un fort investissement sur la mise en place d'un système d'informations statistique sur les associations. Des études nouvelles seront lancées sur les transformations des formes d'engagement associatif, par exemple le bénévolat dans le domaine sportif, ou encore l'impact du service civique / volontariat sur les carrières bénévoles, ou afin de fournir des données statistiques de cadrage sur la vie associative. Par ailleurs, l'INJEP dispose à travers le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, notamment par les expérimentations réalisées dans le cadre de « La France s'engage », d'un matériau extrêmement riche pour analyser les innovations sociales autour de cinq thématiques : la lutte contre l'exclusion et la santé, l'emploi et l'insertion; l'éducation et la formation; la citoyenneté et la vie associative; et le numérique. Au-delà des enseignements permettant d'identifier les grandes tendances d'évolution à l'œuvre, la question du changement d'échelle est particulièrement importante à approfondir afin de favoriser la diffusion sociale de ces innovations. □

ENJEUX INTERNES ET EXTERNES POUR LA PÉRIODE 2017-2019

Six axes structurants orienteront les activités de l'institut :

I. Mettre en place et développer la fonction transversale d'Observatoire de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Le rôle d'Observatoire de l'Institut au service de tous les acteurs sera développé. Il doit pouvoir contribuer à une meilleure connaissance des jeunes, de l'éducation populaire et de la vie associative et à éclairer les évolutions de l'action publique dans ces domaines.

Ce rôle d'Observatoire portera notamment sur **la mise à disposition des indicateurs statistiques les plus pertinents et récents dans ces domaines**. Une réflexion sera lancée avec les partenaires de l'Institut pour voir comment sélectionner, produire et mettre à disposition régulièrement ces indicateurs. La mise à disposition de « Fiches Repères » sur les grandes thématiques au cœur des débats publics sera également un instrument privilégié.

Les travaux sur la vie associative au sein de l'Institut seront développés, ce qui passe probablement par l'acquisition de nouvelles compétences dans ces domaines.

La coordination des travaux des différentes missions au sein de l'Observatoire sera accrue (cf.infra).

La **politique d'acquisition du Centre de documentation sera repensée** afin de bien couvrir les différentes thématiques et missions de l'Observatoire. L'implication des chargés d'études de l'ensemble du service dans l'enrichissement du fonds est centrale et cautionne la valeur scientifique du fonds.

II. Conforter les productions de la statistique publique au sein de l'Institut afin qu'il puisse pleinement jouer le rôle de service statistique ministériel dans le respect des règles propres au système européen de la statistique publique

Les liens entre les activités relevant de la statistique publique et les autres activités de l'Institut seront développés. En particulier, l'appui méthodologique du service statistique ministériel aux autres missions de l'Institut sera encouragé, notamment sur les questions de validité des données quantitatives utilisées et les travaux d'exploitations d'enquêtes statistiques.

Le rôle de référent du service statistique ministériel sur les activités relatives aux indicateurs et aux données quantitatives au sein des directions de rattachement sera renforcé. Il s'agit notamment d'encourager le développement d'une culture statistique prônant un usage raisonné et critique des données quantitatives. L'Institut apportera son appui en cas de besoin pour juger de la qualité des données utilisées ou de besoin d'expertises indépendantes. Les activités du service statistique ministériel seront pensées de manière à **couvrir de manière efficace et équilibrée les différentes thématiques de l'Institut et des ministères de rattachement**, en fonction des ressources disponibles.

L'inscription des travaux du service dans un cadre garantissant le principe d'indépendance professionnelle dans la conception, la production et la diffusion de statistiques publiques est indispensable à leur crédibilité. Les principes d'objectivité, d'impartialité, de pertinence et de qualité des données produites qui s'appliquent à la statistique publique seront renforcés, et s'appliqueront à l'ensemble des missions du service, y compris hors service statistique ministériel.

Les liens entre les autres services statistiques ministériels et l'ensemble des missions de l'Institut seront renforcés, notamment au travers de collaborations autour de grands projets.

III. Renforcer les échanges avec les services centraux et déconcentrés du ministère chargé de la jeunesse et des sports, ainsi qu'avec les autres services de l'État intervenant dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et des sports

Le rôle d'interface de l'Institut, qui constitue une originalité de son positionnement sera maintenu et renforcé, notamment par une plus grande prise en compte des attentes des services déconcentrés et par des partenariats interministériels.

« Le programme de travail pluriannuel de l'Institut sera mis en ligne et diffusé auprès des différents partenaires afin de permettre des échanges sur les activités prévues et d'encourager les collaborations »

Le programme de travail pluriannuel de l'Institut sera mis en ligne et diffusé auprès des différents partenaires afin de permettre des échanges sur les activités prévues et d'encourager les collaborations. Des rencontres avec les principaux partenaires autour de ce programme de travail seront prévues. Par ailleurs, la lettre de veille documentaire « INJEP ACTU Jeunesse » réalisée par la mission **Documentation – Centre de ressources** pourra être envoyée plus systématiquement aux services déconcentrés de manière à partager un même niveau d'information.

Les besoins d'information à moyen terme seront recueillis afin de voir dans quelle mesure il est possible d'anticiper les besoins futurs en termes de connaissances et de préparer dès aujourd'hui les dispositifs adaptés.

Les travaux d'études en association avec des collectivités locales seront poursuivis, notamment sur la thématique des politiques de jeunesse dont ils constituent une dimension essentielle.

La dimension territoriale, en métropole comme en outre-mer, sera développée dès que possible dans les productions de l'Institut. Concernant la MAFEJ, elles s'appuieront en particulier sur le réseau des coordinateurs régionaux du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse présents au sein des directions régionales de la jeunesse et des sports et en charge du suivi des expérimentations au plan local.

IV. Renforcer l'inscription des travaux de l'Institut dans le cadre de partenariats variés, tant avec des universités et organismes de recherche, que de partenaires institutionnels ou associatifs

Les partenariats scientifiques avec des équipes de recherches ou des institutions reconnues, en France ou à l'étranger, seront développés. De nombreuses collaborations existent déjà au sein des missions depuis de nombreuses années et y ont fait leurs preuves. Elles seront relancées à l'aune des nouveaux objectifs et projets du service et en y intégrant quand c'est possible les autres missions. De nouveaux projets et partenariats seront également lancés, avec des partenaires institutionnels ou associatifs.

La revue Agora débats/jeunesse continuera à être soutenue par l'Institut dans son rôle de revue scientifique issue de la collaboration d'un comité de rédaction composé de chercheurs, d'universitaires et d'experts issus d'institutions et de disciplines diverses. Elle constitue en effet un lieu indispensable d'échange et de diffusion des connaissances récentes sur les jeunes, leurs situations, leurs modes de vie, leur environnement, les relations qu'ils entretiennent avec les autres générations.

Fruit d'un partenariat avec de nombreux acteurs de terrain, **la collection « Les Cahiers de l'action » sera l'objet d'un investissement particulier** afin d'accroître son intérêt pour les professionnels et son audience. L'objectif est de la proposer sur un support numérique plus facilement accessible et de manière désormais gratuite. Les anciens numéros, pour lesquels une forte demande existe toujours, seront numérisés.

et renforcée. C'est le cas notamment de la relation étroite entretenue avec le Centre de ressources multimédia des ministères sociaux, avec l'organisation d'une offre documentaire mutualisée concrétisée par la création du Centre de ressources jeunesse, éducation populaire, sport et la participation régulière à la veille juridique collaborative « Jeunesse, Sport et Cohésion sociale ».

V. Conforter la reconnaissance scientifique de l'Institut tout en développant sa notoriété

Chaque mission bénéficie actuellement d'une reconnaissance propre à son domaine et à ses partenaires traditionnels. La réorganisation est l'occasion d'**élargir cette reconnaissance à d'autres secteurs et acteurs**, qu'ils appartiennent au monde de la recherche, des administrations, des professionnels ou des acteurs locaux.

« La participation de la mission documentation à plusieurs réseaux documentaires sera poursuivie et renforcée. C'est le cas notamment de la relation étroite entretenue avec le Centre de ressources multimédia des ministères sociaux, »

Les travaux de la MÉOS et de la MAFEJ feront l'objet d'un effort de diffusion et de valorisation particulier afin de les faire gagner en visibilité sur les supports de l'INJEP, en lien avec les travaux portés par la MOE. L'objectif est d'accroître la notoriété globale de l'Institut à travers ces compétences et productions nouvelles et que les différents acteurs acquièrent l'habitude de venir les chercher sur les supports de l'INJEP.

La dimension de recherche et de prospective des expérimentations et de leurs évaluations sera renforcée. Le Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse est un outil scientifique au service de la réflexion

sur les politiques publiques de jeunesse, en plus d'être un outil financier. Ses travaux doivent pouvoir être menés en toute objectivité et indépendance et avec les moyens nécessaires à la capitalisation des résultats.

La notoriété internationale de l'Institut dans ses différentes composantes sera consolidée. Cela passe notamment par l'établissement de conventions avec des partenaires européens et internationaux, l'encouragement à mener des études et recherches comparatives et à nouer des échanges avec des chercheurs et chargés d'études étrangers.

La notoriété de l'Institut passe également par **la reconnaissance de son exigence méthodologique, de son objectivité et de son indépendance scientifique.** Une charte de déontologie sera diffusée et adossée au projet de service afin de garantir la qualité de l'ensemble des productions scientifiques de l'Institut.

La politique de valorisation sera repensée. Cela concerne aussi bien la diffusion des publications que la mise en place d'évènements. Ces derniers jouent un grand rôle dans la visibilité et la notoriété de l'Institut. Le Centre de ressources participe également de cette dynamique, avec la volonté d'augmenter le nombre de lecteurs en présentiel.

La promotion de l'image de l'Observatoire sera relancée auprès des différents publics afin de le faire connaître. Cela passe notamment par une réflexion sur le site internet de l'INJEP pour voir comment lui donner la place et la visibilité nécessaires.

VI. Poursuivre la construction de l'identité commune du service en confortant la complémentarité des expertises, des métiers et des compétences

Après l'association au sein de l'Institut de missions issues de services différents et ayant développé des cultures de travail propres, il est nécessaire de **poursuivre la mise en place d'un nouveau collectif de collaboration et la création d'une culture partagée** au sein du service. Dans le cadre de la mise en place de leurs programmes de travail, les missions rechercheront des points de transversalité et de complémentarité entre elles. Cette mise en place passe notamment par le lancement de chantiers en commun (cf. infra) et par l'organisation d'événements permettant à l'ensemble du personnel de se retrouver comme les « Rendez-vous de la Doc » coordonnés par le centre de ressources de l'INJEP.

Afin d'afficher l'identité nouvelle de l'Institut auprès de l'extérieur et d'y valoriser l'activité de toutes les missions, **le site internet sera repensé**. Cette évolution en plusieurs étapes demandera de réfléchir à sa ligne éditoriale, repenser sa structure et son articulation avec les autres sites existants.

Un plan de communication et une nouvelle identité visuelle seront définis. L'Institut se dotera d'une nouvelle identité, notamment visuelle avec l'adoption d'un nouveau logo.

L'offre éditoriale papier et numérique sera repensée avec l'ensemble des missions afin de mieux coordonner et valoriser les différents supports de l'Institut. Concernant les publications de synthèse de « 4-8 pages » par exemple, une seule collection sera créée afin d'harmoniser les publications des différentes missions en tenant compte des spécificités de chacune. □

ORGANISATION

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire est constitué de cinq missions aux activités complémentaires :

Une mission « des études, de l'observation et des statistiques » (MEOS)

Elle pilote les travaux réalisés dans le cadre du système statistique public, au sens de la loi du 7 juin 1951, pour les ministères en charge de la jeunesse et des sports.

Elle collecte les données et exploite les bases de données disponibles afin de produire des statistiques publiques en matière de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative et de sport. Elle réalise également des études à partir des bases de données produites par la statistique publique dans ces domaines.

Une mission « Observation et évaluation » (MOE)

Elle conduit des activités d'études, de recherche, d'évaluation et de prospective sur les comportements, la situation socioéconomique et les attentes des jeunes et les politiques qui leur sont dédiées à tous les échelons territoriaux, sur l'éducation populaire ainsi que sur la vie associative. Au-delà de la production de connaissances et de synthèses, la mission accompagne les services de l'Etat, les acteurs associatifs et les collectivités territoriales par la réalisation d'expertises, sur la base de conventions de partenariat. Elle contribue au débat public sur les enjeux sociaux et d'action publique dans ces domaines à travers l'animation d'échanges et de rencontres, ainsi que par l'animation d'une revue scientifique « Agora Débats Jeunesses » et d'une collection d'éducation populaire « les Cahiers de l'action ».

Une mission d'« animation du fonds d'expérimentation pour la jeunesse » (MAFEJ)

Elle est en charge de l'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) qui vise non seulement à financer des programmes expérimentaux en faveur des jeunes mais aussi à les mettre en œuvre et les évaluer. Elle accompagne les initiatives innovantes des acteurs de terrain afin qu'ils les expérimentent sur un temps et une échelle limités, parallèlement à la mise en place d'une évaluation externe du projet répondant à des exigences scientifiques élevées. L'objectif est d'analyser les effets d'un nouveau programme et en tirer les enseignements utiles avant un éventuel essaimage ou généralisation et pour la définition de nouvelles politiques de jeunesse. Elle diffuse les enseignements retirés et les résultats obtenus qu'elle soumet au débat public. Elle assure aussi l'animation de projets soutenus par le fonds, comme le dispositif « La France s'engage ».

Une mission « Valorisation et diffusion » (MVD)

Mission transversale, la MVD pilote et met en œuvre la politique de valorisation et de diffusion des travaux de l'INJEP en lien avec les autres missions. Elle intervient en appui et en expertise afin de favoriser la visibilité, la compréhension et l'utilisation des travaux par les différents acteurs. Ses activités s'organisent notamment autour de l'expertise éditoriale sur les publications, papier et web, de la coordination, du suivi éditorial, de la gestion de la diffusion des publications et de l'organisation d'événements. Elle est en charge du pilotage opérationnel des sites internet et intranet et de la communication de l'Institut.

Une mission « Documentation - Centre de ressources »

Elle assure la gestion d'un centre de ressources qui offre un fonds spécialisé unique en France fort de plus de 30 000 références sur les questions de jeunesse, d'éducation populaire-animation, de vie associative, mais aussi des sports au travers d'un fonds géré par le Centre de ressources documentaires

multimédias (CRDM) des ministères sociaux. Elle assure les services d'une bibliothèque ouverte aux acteurs de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et assure une activité de veille documentaire et réglementaire dans ces domaines. Elle réalise une veille documentaire multi-support et multithématiques, juridique et de notoriété et met à disposition des produits à partir de cette activité. □

Si chaque mission dispose de compétences spécifiques, elles seront fréquemment amenées à porter ensemble des chantiers et travaux transversaux dans le cadre des activités prévues au programme de travail de l'institut. □

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET D'ORIENTATION DE L'INSTITUT

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire est doté d'un conseil scientifique et d'orientation, composé de deux collèges, qui propose des orientations sur les missions et activités du service.

Le collège partenarial est composé de représentants des administrations, de représentants du personnel et de personnalités qualifiées issues du milieu associatif ainsi que de représentants des collectivités territoriales. Le collège scientifique est composé de personnes issues du milieu des études et de la recherche.

En s'appuyant sur le collège scientifique, le conseil examine les questions relatives aux objectifs des activités de recherche, d'étude, d'évaluation, et de prospective, à leur méthodologie, ainsi qu'à leur publication et à la diffusion de leurs résultats. Il définit en particulier les modalités d'évaluation des différents programmes expérimentaux financés par le fonds d'expérimentation pour la jeunesse, émet des recommandations méthodologiques concernant les dispositifs expérimentés et des avis sur les modalités d'évaluation proposées. Il apporte également son expertise à la capitalisation des enseignements tirés des expérimentations. Il formule des propositions en matière de coopération avec d'autres instances scientifiques.

Il est garant du respect de la charte de déontologie du service, qui figure en annexe du projet de service, et à ce titre il peut jouer un rôle de médiation en cas de différend liés à l'autonomie scientifique. □